

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes.

La ville de Saint-Martin-Boulogne a fait le choix d'anticiper cette date afin de se préparer au mieux à tous les changements induits (nouvelle maquette règlementaire, gestion des flux avec la DGFIP, intégration des annexes du budget vert avec la cotation des axe 1 et 2, ...).

Le CFU retrace, comme précédemment le compte administratif, l'ensemble des opérations comptables et financières de l'exercice concerné. Il doit être présenté au Conseil municipal, dans les mêmes conditions que l'ancien Compte administratif, c'est-à-dire dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Cette année, le CFU est voté lors de la même séance que le BP afin de pouvoir constater les résultats 2025. Pour rappel, le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions. Une fois le compte financier unique voté, le conseil municipal votera une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget primitif 2026.

Le Compte financier Unique reprend au titre de l'exercice 2025 la totalité des prévisions budgétaires 2025 (BP + DM), les réalisations (mandatements et émissions de titres de recettes) et les restes à réaliser en section investissement. D'une manière générale, ces restes à réaliser résultent d'engagements financiers pris par la collectivité à la date du 31 décembre 2025, qui n'ont pas encore fait l'objet de règlements (marchés, bons de commande etc...) ; ils permettent donc de continuer à mandater et à encaisser les recettes en section d'investissement à partir du 1^{er} janvier sans attendre l'approbation par le Conseil Municipal d'un nouvel acte budgétaire (BP). Ces restes à réaliser 2025 figurent en section investissement de ce CA 2025 et sont repris budgétairement dans le budget 2026. Ils s'élèvent à :

- **1 348 385.74 €** en dépenses d'investissement
- **948 413.30 €** en recettes d'investissement

Ces restes à réaliser font apparaître un solde négatif de **-399 972.44 €**

Le Compte Financier Unique 2025 se résume de la façon suivante :

En investissement :

Total des dépenses : **3 602 677.03 €**

se décomposant ainsi :

CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 747.28 €
○ ARTICLE 192 : Moins-value sur cessions	
▪ Cession de deux scanners au CCAS (609.60 €)	

<ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 213 : Valorisation des travaux en régie <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chalet et bungalows au stade, hall d'entrée mairie, sas d'entrée salle de sport Condette (38 684.44 €) ○ ARTICLE 28... : régularisations d'amortissements <ul style="list-style-type: none"> ▪ Régularisations sur demande du SGC (453.24 €) 	
CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 21316 : Intégrations d'études sur comptes d'immobilisations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes sur cimetière (6 180 €) ○ ARTICLE 2313 : réintégration des avances forfaitaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avances versées sur travaux Brassens (18 434.42 €) 	24 614.42 €
CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remboursement des emprunts (annuité en capital 2025) 	297 534.38 €
CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles : <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 2031 : Frais d'études : 40 173.00 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude SDMA – part ville (29 343.00 €) ▪ Réimputation études non suivies de réalisation (10 830 €) ○ ARTICLE 2051 : Concessions et droits similaires : 2016 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Logiciel Adagio (état civil) 2 016 € 	62 237.55 €
CHAPITRE 204 : Subventions d'équipement versées : <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 2041582 : Autres groupements et collectivités à statut particulier : 20 048.55 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation effacement réseaux FDE rue Mangin (20 048.55 €) 	20 048.55 €
CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles : <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 2121 : plantations : 9 637.15 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Terrasse du Nid (9 637.15 €) ○ ARTICLE 2128 : Aménagements de terrains : 123 639.68 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement allées du cimetière (6 507.60 €) ▪ Aire de jeux école A. Frank (5 934 €) ▪ Sol city-stade square Nacry (99 230.34 €) ▪ Aménagement terrasse du Nid (11 967.74 €) ○ ARTICLE 21311 : Bâtiments administratifs : 15 832.03 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Climatisation salle des mariages (10 200 €) ▪ Alarme sécurité incendie bureau des sports (5 652.03 €) ○ ARTICLE 21312 : Bâtiments scolaires : 45 732.08 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revêtement de sol école Brel (12 480 €) ▪ Revêtement de sol cantine école Rostand (13 230 €) ▪ Garde-corps + main courante école Rostand (accessibilité) (16 347.60 €) ▪ Stores + interphone école Rostand (2 790.05 €) ▪ Module 4g ascenseurs Ferry/Nacry (885.15 €) ○ ARTICLE 21313 : Bâtiments sociaux et médico-sociaux: 165 475.79 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement du CCAS (28 353.36 €) 	1 049 405.82 €

- Centrale alarme et fenêtres de toit maison de quartier centre (22 603.20 €)
- Lucarne de contrôle et porte coupe-feu crèche des 3 petits pas (22 800.79 €)
- toiture terrasse foyer Dumortier (91 718.44 €)
- **ARTICLE 21314 : Bâtiments culturels et sportifs : 74 771.26 €**
 - enseigne lumineuse Brassens (5 293.70 €)
 - interphone + alarme + plans évacuation + système verrous 4 portes Brassens (13 486.74 €)
 - sécurisation des accès des salles de sport et du stade (33 595.83 €)
 - modification du sas salle Condette (18 518.45 €)
 - relevage électrique panneau basket salle G. Sannier (3 876.54 €)
- **ARTICLE 21316 : Cimetières : 48 622.80 €**
 - pose colombarium et caveaux au cimetière (48 622.80 €)
- **ARTICLE 21318 : Autres bâtiments publics : 4 790.69 €**
 - déplacement coffret électrique bât de stockage (4 790.69 €)
- **ARTICLE 2138 : Autres constructions : 177 274.97 €**
 - acquisition maison 283 route de st omer (place Delury) (168 400 €)
 - acquisition du moulin l'abbé (8 874.97 €)
- **ARTICLE 2151 : Réseaux de voirie : 41 332.80 €**
 - travaux contrat g3 éclairage public (27 012 €)
 - marquage au sol rue Mangin + piste cyclable rte de Desvres + avaloirs voirie (14 320.80 €)
- **ARTICLE 2152 : Installations de voirie : 20 392.27 €**
 - grille, barrière et déplacement portail chemin de la Watine + barrière square nacry (20 392.27 €)
- **ARTICLE 21538 : Autres réseaux : 1 440 €**
 - déplacement et installation caméra de vidéoprotection au city-stade (1 440 €)
- **ARTICLE 215738 : Autre matériel et outillage de voirie : 17 653.05 €**
 - affuteur et malettes d'outils + 2 bennes supplémentaires pour camion voirie (17 653.05 €)
- **ARTICLE 2158 : Autres installations, matériels et outillages techniques : 22 456.88 €**
 - presse d'atelier pour service atelier mécanique (1319.14 €)
 - outils, meuleuses et laser pour service bâtiments (6321.01 €)

- tronçonneuse, souffleur à feuilles et débroussailleuses pour service environnement (2849 €)
- poteaux d'incendie (DECI) (11 966.93 €)
- **ARTICLE 21831 : Matériel informatique scolaire : 4 710.23 €**
 - deux ordinateurs portables + switch école Ferry/Nacry (1353.83 €)
 - écran numérique + pc portable école Rostand (3356.40 €)
- **ARTICLE 21838 : Autres matériel informatique : 26 130.95 €**
 - 17 pc + système audioconférence + imprimante multifonction - services administratifs (13 047.97 €)
 - tablette pv + tablette samsung + tablette microsoft pour police municipale (1680 €)
 - firewall et switch pour Brassens (1996.31 €)
 - matériel informatique et téléphonie pour salle G. Sannier (3972.22 €)
 - firewall et switch pour bureau des sports (1996.31 €)
 - matériel informatique et téléphonie pour foyer Dumortier (3438.14 €)
- **ARTICLE 21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires : 9 612.24 €**
 - tables, chaises et lits superposés école Prevert (2652.20 €)
 - tables et chaises pour école Frank (1171.64 €)
 - mobilier pour école Rostand (4664.40 €)
 - mobilier pour école Ferry Nacry (1124 €)
- **ARTICLE 21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers : 11 682.72 €**
 - fauteuil ergonomique et bureau adapté pour les services technico-administratifs (1089.86 €)
 - pupitre pour les manifestations (945.46 €)
 - mobilier et armoire sécurisée pour police municipale (2027.40 €)
 - fauteuils pour gradins centre Brassens (7620 €)
- **ARTICLE 2188 : Autres immobilisations corporelles : 228 197.51 €**
 - coffre-fort pour régie service seniors (2136 €)
 - bâches "ville sportive" (1277.08 €)
 - plaques de protection de sol, stands et tonnelles pour service manifestations (12 058.68 €)
 - décoration de printemps pour l'arbre de la façade de la mairie (1834.72 €)
 - radios chargeurs gilets pistolets kit stop pour police municipale (5749.04 €)
 - armoire réfrigérée et sèche-linge pour école prevert (2169.80 €)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ lave-linge et autolaveuse pour école Frank (4223 €) ▪ nouveau jeu pour aire de jeu école Frank (16 208.40 €) ▪ bancs multicolours pour école Brel (1461.96 €) ▪ socle rouleur pour cantine (593.88 €) ▪ lecteur cd, autolaveuse, frigo et lave-vaisselle pour centre Brassens (20 338.31 €) ▪ matériel de sécurité pour poste haute tension du centre Brassens (2332.26 €) ▪ aspirobrosseur et nouveau praticable pour salle de sport de l'Eveil (46 343.40 €) ▪ buts de football mobiles pour le stade (9495.78 €) ▪ structure multisport pour city-stade square Nacry (77 516.88 €) ▪ lave-vaisselle pour foyer mont lambert (3206.10 €) ▪ distributeurs canins, potelets, poubelles, plots solaires pour la voirie (11 442.22 €) ▪ packs radar (9810 €) 	
<p>CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 2312 : Agencements et aménagements de terrains : 42 000 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ diagnostic et esquisse pour extension du cimetière communal (42 000 €) ○ ARTICLE 2313 : Constructions : 1 472 255.61 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ travaux d'accessibilité à l'école Brel (37 832.06 €) ▪ travaux de rénovation énergétique du centre Brassens (1 428 669.55 €) ▪ solde travaux de gros œuvre au ccas (5754 €) ○ ARTICLE 2315 : Travaux installations techniques : 534 433.49 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ reconstruction éclairage public phase 3 (279 256.66 €) ▪ solde effacement des réseaux rue Mangin - part ville (27 111.86 €) ▪ effacement des réseaux route de st omer - part ville (1680.48 €) ▪ marché à bons de commande pluriannuel travaux de voirie (226 384.49 €) 	2 048 689.10 €
<p>CHAPITRE 4581 OPERATIONS SOUS MANDAT</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 4581 : Opérations d'investissement sous mandat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ solde effacement des réseaux rue Mangin - part FDE (51 105.48 €) ▪ étude SDMA (avelo3) - part Wimille (29 343 €) 	80 448.48 €

Total des recettes : **5 989 702.51 €**

se décomposant ainsi :

<p>CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 192 : Plus-value sur cessions : 46 821.75 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ plus-value sur cession du Bipper et du terrain à Marlborough (46 821.75 €) ○ ARTICLE 2111 : terrain nu : 3078.25 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ sortie d'actif terrain Marlborough (3078.25 €) ○ ARTICLE 21838 : autre matériel informatique : 2109.60 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ sortie d'actif des deux scanners (2109.60 €) ○ ARTICLE 28...: dotations aux amortissements : 282 192.18 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissements 2025 (282 192.18 €) 	334 201.78 €
<p>CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 2031 : Intégration d'études sur comptes d'immobilisation : 6180 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ études sur cimetière (6180 €) ○ ARTICLE 238 : réintégration des avances forfaitaires : 18 434.42 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ avances marché Brassens (18 434.42 €) 	24 614.42 €
<p>CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 10222 : fonds de compensation de la TVA : 200 376.14 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ dotation du fctva sur investissement exercice 2023 ○ ARTICLE 10226 : taxe d'aménagement : 33 140.05 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taxe d'aménagement 2025 ○ ARTICLE 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 4 258 967.01 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ excédent de fonctionnement 2025 capitalisé 	4 492 483.20 €
<p>CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 1311 : Subventions Etat et établissements publics nationaux : 32 398.75 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ solde subvention CDC pour étude restructuration centre-ville (18 156.25 €) ▪ subvention CDC pour étude SDMA Avelo3 (14 242.50 €) 	886 782.33 €

<ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 1323 : subvention Département : 150 000 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ acomptes subvention travaux Brassens (150 000 €) ○ ARTICLE 13251 : subvention GFP de rattachement : 360 112.56 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ acompte subvention CAB DSCe travaux Brassens ○ ARTICLE 1326 : autres établissements publics locaux : 15 186.61 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ participation PDC Habitat pour terrasse du Nid résidence Blum (11 511.61 €) ▪ solde subvention FDE pour audit énergétique Brassens (1875 €) ▪ subvention SEVE FDE effacement réseaux rue Mangin (1800 €) ○ ARTICLE 1345 : amendes de police et radars automatiques : 26 435 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ amendes de police (26 435 €) ○ ARTICLE 13462 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 19 056.20 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ DSIL accessibilité école Brel (8974.80 €) ▪ DSIL accessibilité école Rostand (10 081.40 €) ○ ARTICLE 1348 : autres subventions : 283 593.21 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ acompte Fonds Vert travaux Brassens (283 593.21 €) 	
<p>CHAPITRE 16 : Emprunts en euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 1641 : emprunt en euros : 204.52 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ régularisation d'un emprunt de 2008 (demande SGC) (204.52 €) 	204.52 €
<p>CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes non suivies de réalisation : 10 830.00 € 	10 830.00 €
<p>CHAPITRE 4582 : Opérations sous mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ARTICLE 4582 : opération d'investissement sous mandat : 240 586.26 € <ul style="list-style-type: none"> ▪ remboursement FDE tx effacement réseaux rue Mangin (240 586.26 €) 	240 586.26 €

Se dégage de la Section Investissement un résultat de **2 387 025.48 €** (excédent)

Compte tenu de la reprise du déficit de – 2 548 478.40 € de 2024, la section d'investissement présente un résultat cumulé négatif 2025 de :

- 161 452.92 €

En tenant compte du solde négatif des restes à réaliser de – 399 972.44 €, la section d'investissement présente un besoin de financement de **561 425.36 €** au 31/12/2025.

En fonctionnement :

Total des dépenses : **13 818 108.72 €**
(13 256 449.11 € en 2024)

se décomposant ainsi :

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général (3 096 539.20 € en 2024) <ul style="list-style-type: none"> • Energie • Fournitures bâtiments, voirie • Fournitures administratives, scolaires • Prestations services • Entretien • Maintenance • Primes d'assurances • Honoraires • Manifestations • Transports collectifs • Affranchissement • Télécommunications • Concours divers (CNAS) • Participations scolaires 	3 281 540.54 €
CHAPITRE 012 : Charges de personnel (6 897 526.39 € en 2024)	7 240 516.35 €
CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante (2 946 928.41 € en 2024) <ul style="list-style-type: none"> • Indemnités des Elus • Subventions annuelles 	2 912 171.43 €
CHAPITRE 66 : Charges financières (51 071.87 € en 2024) <ul style="list-style-type: none"> • Intérêts de la dette. • ICNE (opération semi-budgétaire). 	43 917.84 €
CHAPITRE 68 : Dotations aux provisions (2975.70 € en 2024) <ul style="list-style-type: none"> • Provision pour dépréciation des actifs circulants 	5 760.78 €
CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre entre sections (260 333.39 € en 2024) <ul style="list-style-type: none"> • Amortissements (282 192.18 €) • Opérations concernant les cessions (52 009.60 €) 	334 201.78 €

Total des recettes : **15 279 302.58 €**
(14 472 036.22 € en 2024)

se décomposant ainsi :

<p>CHAPITRE 013 : Atténuation de charges (1 782.20 € en 2024)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement d'indemnités journalières 	180 534.52 €
<p>CHAPITRE 70 : Produits des services (664 667.13 € en 2024)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concessions cimetières / vente de caveaux • Produits du Domaine public (Orange, Enedis, Grdf, Tdf) • Concessions affichage publicitaire • Cantines, Garderies, manifestations sportives, service seniors • Remboursement par le CCAS et la RAP Brassens des charges de personnel et frais fixes. • Remboursement par les propriétaires d'animaux, des frais occasionnés par le ramassage sur la voie publique 	842 097.08 €
<p>CHAPITRES 73 et 731 : Impôts et Taxes (11 641 745.75 € en 2024)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contributions directes • Dotations CAB • Fonds national de garantie individuelle des ressources <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (répartition par la CAB entre les communes membres) • Droits de place : marchés du jeudi • Taxe sur les pylônes (9 pylônes) • Taxe sur la consommation finale d'électricité délibération du 29/09/2011 : s'applique désormais sur la consommation de kwh • Taxe locale sur la publicité extérieure • Droits de Mutation 	12 076 820.95 €
<p>CHAPITRE 74 : Dotations et participations (2 015 035.55 € en 2024)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dotation forfaitaire • Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale • Dotation Nationale de Péréquation • Participations scolaires des communes • Compensations fiscales de l'état • Dotation pour recensement de la population 	2 005 000.97 €

CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante (120 230.01 € en 2024) <ul style="list-style-type: none"> • Revenus des immeubles (logements, garages, bureau de poste, location de salles) • Indemnités de sinistres 	78 385.28 €
CHAPITRE 76 : Produits financiers (200.20 € en 2024) <ul style="list-style-type: none"> • Revenu de parts sociales (Caisse d'Epargne 380 parts sociales) 	188.65 €
CHAPITRE 77 : Produits spécifiques (4 242.96 € en 2024) <ul style="list-style-type: none"> • Mandats annulés (2 192.15 €) • Cessions d'immobilisations (51 400 €) 	53 592.15 €
CHAPITRE 78 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants (200 € en 2024)	2 935.70 €
CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre entre sections <ul style="list-style-type: none"> • Travaux en régie (38 684.44 €) • Reprises sur amortissements (453.24€) • Moins-value sur cession (609.60 €) 	39 747.28 €

Se dégage de la Section Fonctionnement un résultat de **1 461 193.86 €** (excédent)

Compte tenu de la reprise de l'excédent 2024 de 2 181 458.57 euros, la Section de Fonctionnement laisse apparaître un résultat cumulé positif de :

3 642 652.43 €

Cet excédent va servir à financer la Section Investissement à hauteur de **561 425.36 €** (au compte de réserve 1068 en recettes d'investissement).

Le solde de **3 081 227.07 €** sera repris budgétairement en recettes de fonctionnement du BP 2026 au chapitre 002.

Le 27 Avril 2026